

WEBINAIRE ANIMATION

3 septembre 2026 / 10h30 – 12h



Région
**Nouvelle-
Aquitaine**

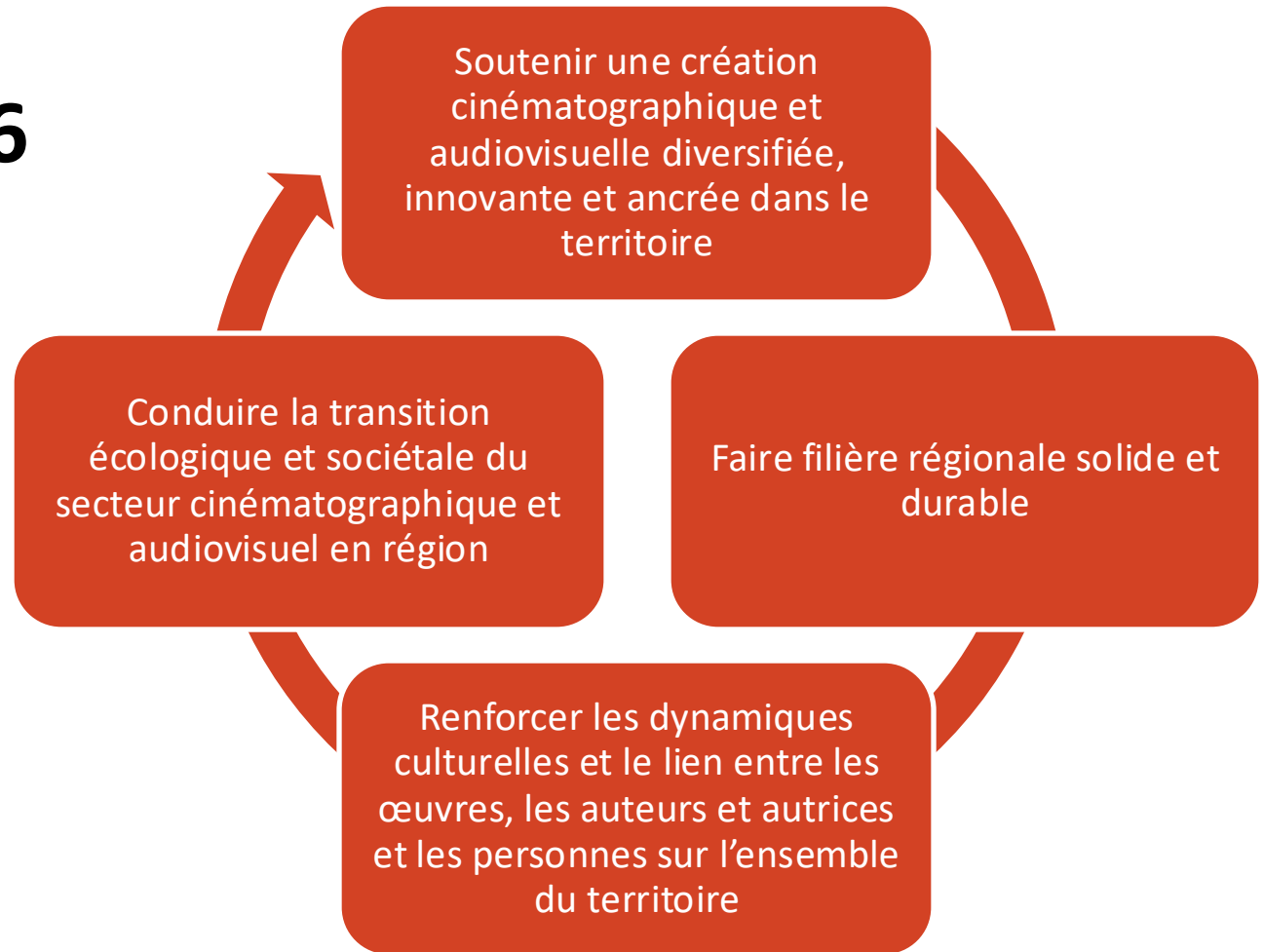


AGENCE LIVRE
CINÉMA & AUDIOVISUEL
EN NOUVELLE-AQUITAINE



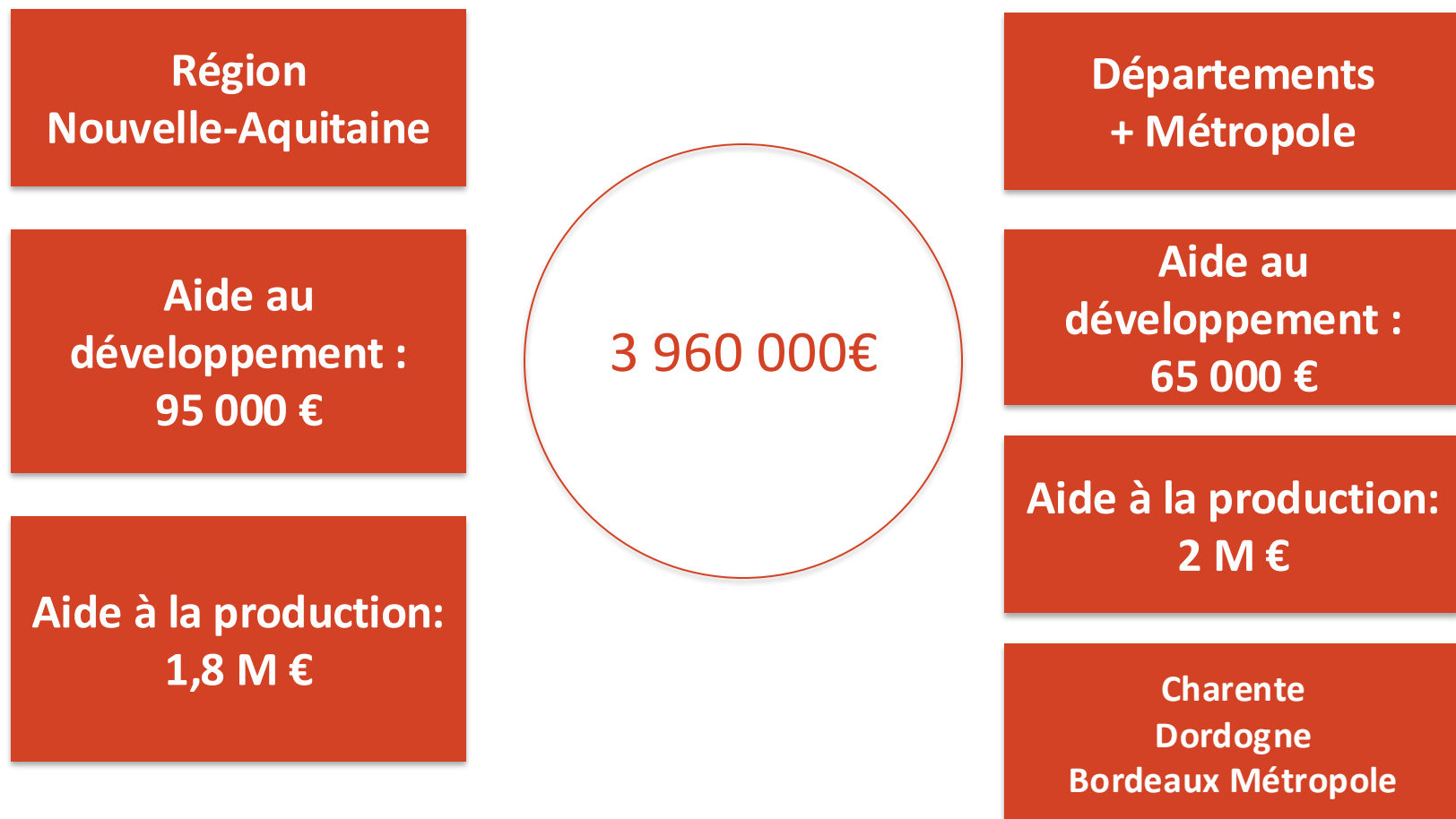
Règlement 2026

4 priorités :



Coopération pour le cinéma et l'audiovisuel

Convention tripartite entre CNC, Région, Départements et Etat/DRAC



Que soutient l'aide au développement ?

Accompagner l'écriture du scénario et les étapes préparatoires à la mise en production d'une œuvre

100% de l'aide doit être dépensée en région

- Rémunération des auteurs et des autrices
- Acquisition de droits
- Salaires et cotisations sociales
- Conception graphique : pour l'animation, dépenses liées à l'élaboration des bibles littéraires et graphiques, d'un épisode pilote ou teaser, storyboard/animatique
- Tests techniques (tests d'effets spéciaux ou de maquettes)
- Recherche artistique (artistes-interprètes)
- Essais de montage et de conception sonore
- Documentation (expertise, recherche d'archives...)
- Recherche de financements
- Élaboration de supports de présentation (teasers, moodboards, traduction...)
- Participation à des ateliers ou marchés professionnels dédiés à la phase de développement
- Consultations ponctuelles d'experts ou d'expertes artistiques, techniques ou juridiques



Que soutient l'aide à la production ?

Accompagner la réalisation effective des œuvres, en soutenant les différentes étapes de préparation, tournage, fabrication ainsi que de postproduction et finalisation

Intensité des aides :

- Court métrage d'initiative régionale (1^{er}/2^e film réal/société) : **100%...**
- Court métrage : **120%...**
- Long métrage, série et unitaire : **160%...**

.... de l'aide dépensée en région

Coopération pour le cinéma et l’audiovisuel

Convention tripartite entre CNC, Région, Départements et Etat/DRAC

	DÉVELOPPEMENT	PRODUCTION
ANIMATION		
Courts métrages	Région	Région + Charente + Bordeaux Métropole
Longs métrages	Région + Département Charente	Région + Charente + Bordeaux Métropole
Séries	Région + Département Charente	Région + Charente + Bordeaux Métropole
Unitaires	Région	Région + Charente + Bordeaux Métropole

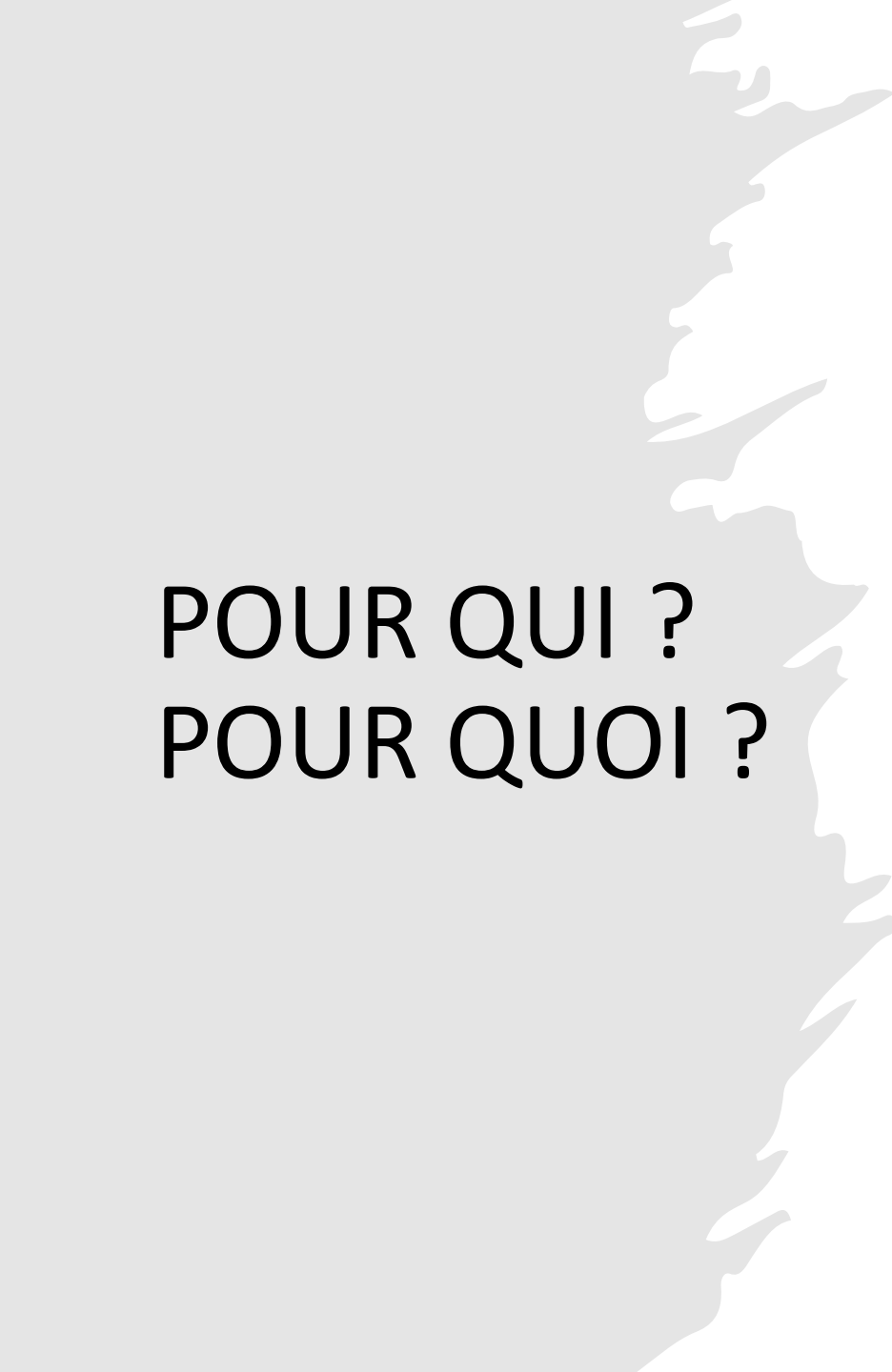


Calendrier 2026-2027

Session	Typologie	Dépôt
Sept 2026	Anim, LMF, Docu	07/09/2026
Janvier 2027	Anim, LMF, Docu	11/01/2027
Avril 2027	Anim, Docu	05/04/2027
Sept 2027	Anim, LMF, Docu	06/09/2027

EC, DEV, PROD

Déposer le dossier...
...avant le premier jour d'animation
...avant le début des travaux en région



POUR QUI ? POUR QUOI ?

- Sociétés commerciales (codes APE 5911 A ou 5911 C)
- Siège social situé en France ou dans un État membre de l'Union européenne
- Intervenir en tant que producteurice ou coproducteurice délégué
- Être signataire des contrats de cession de droits d'auteur relatifs au projet (coproduction : accord signé)
- Être à jour des obligations sociales et fiscales.

NB : pour le long métrage : capital social d'un montant minimum de 45 000 €, dont au moins 22 500 € en numéraire (DEV et PROD)

Sont exclus :

Films d'école, captations et enregistrements d'événements, émissions télévisées de type « plateau », reportages audiovisuels, émissions de flux, clips musicaux, films institutionnels, publicités, films 5 pédagogiques, les projets web à caractère promotionnel, pédagogique, ludique ou commercial, ainsi que les projets faisant l'apologie de la violence, du crime, du racisme, des discriminations et ceux à contenu pornographique

Critères d'éligibilité – Développement (Région)

1 critère minimum parmi les 3 suivants :

La demande est déposée par une société de production ayant contractualisé avec une **autrice** ou un **auteur domicilié fiscalement et résidant en région Nouvelle-Aquitaine**

La demande est déposée par une **entreprise de production établie en région Nouvelle-Aquitaine** (*siège social, bureau d'activité principal en région pour la gestion de projets, coordination d'équipes, production administrative + producteurice ou emploi stable, pas de domiciliation*)

Par **son sujet, son histoire, les personnages ou les thématiques** abordées trouvent un **ancrage dans la région** en explorant ses **réalités sociales, économiques, culturelles, linguistiques ou historiques**

Critères d'éligibilité – Production

2 critères minimum parmi les 5 suivants :

Être porté par une société de production ayant contractualisé avec une **autrice** ou un **auteur domicilié fiscalement et résident en région Nouvelle-Aquitaine**

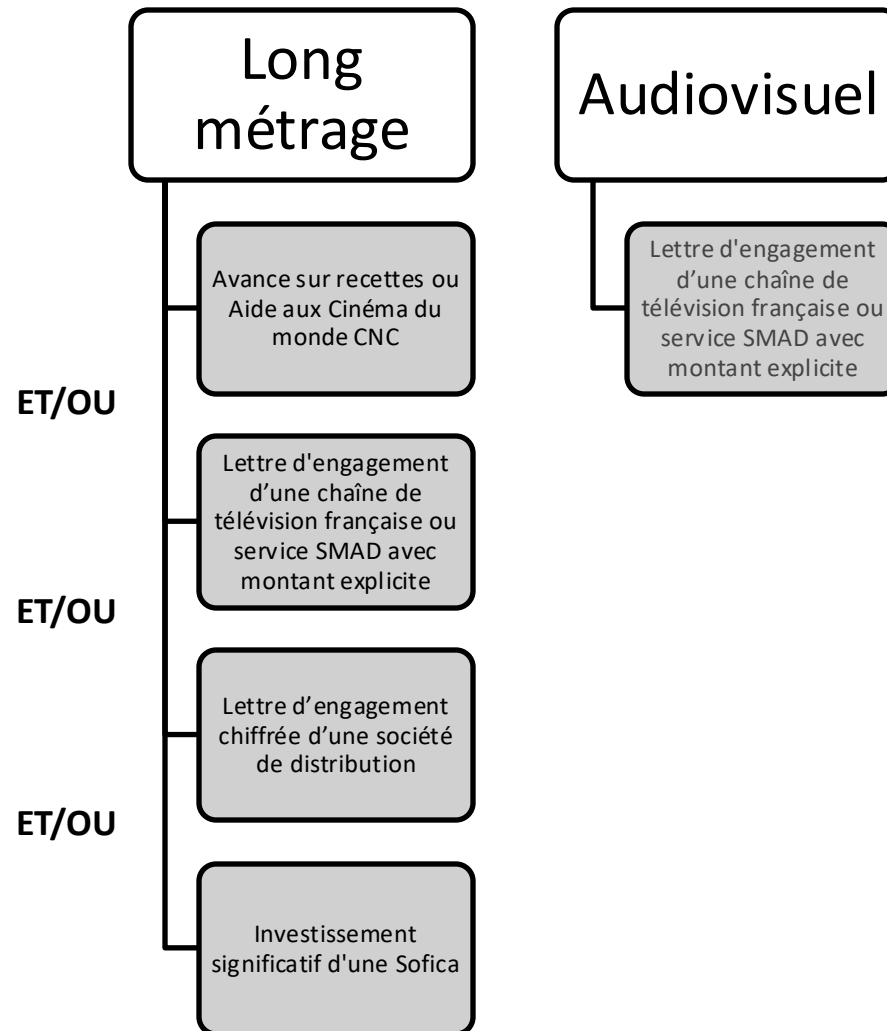
Être déposé par une **société de production établie en région Nouvelle-Aquitaine** (*siège social, bureau d'activité principal en région pour la gestion de projets, coordination d'équipes, production administrative + producteurice ou emploi stable, pas de domiciliation*)

Prévoir une **fabrication significative sur le territoire régional**

Faire appel de manière significative à des **compétences régionales** contractualisées allant de la préparation à l'achèvement de l'œuvre

Justifier d'un **lien culturel fort avec la Nouvelle-Aquitaine** : par son sujet, son histoire, les personnages ou les thématiques abordées trouvent un **ancrage dans la région** en explorant ses **réalités sociales, économiques, culturelles, linguistiques ou historiques**

Preuves de financement nécessaires



Composition du dossier

4 composantes :

- Bloc artistique
- Bloc économique (modèles de devis et de plan de financement disponibles)
- Bloc administratif
- Fiche de demande et d'engagement/charte d'engagement Neo Terra

Liste des pièces à fournir :

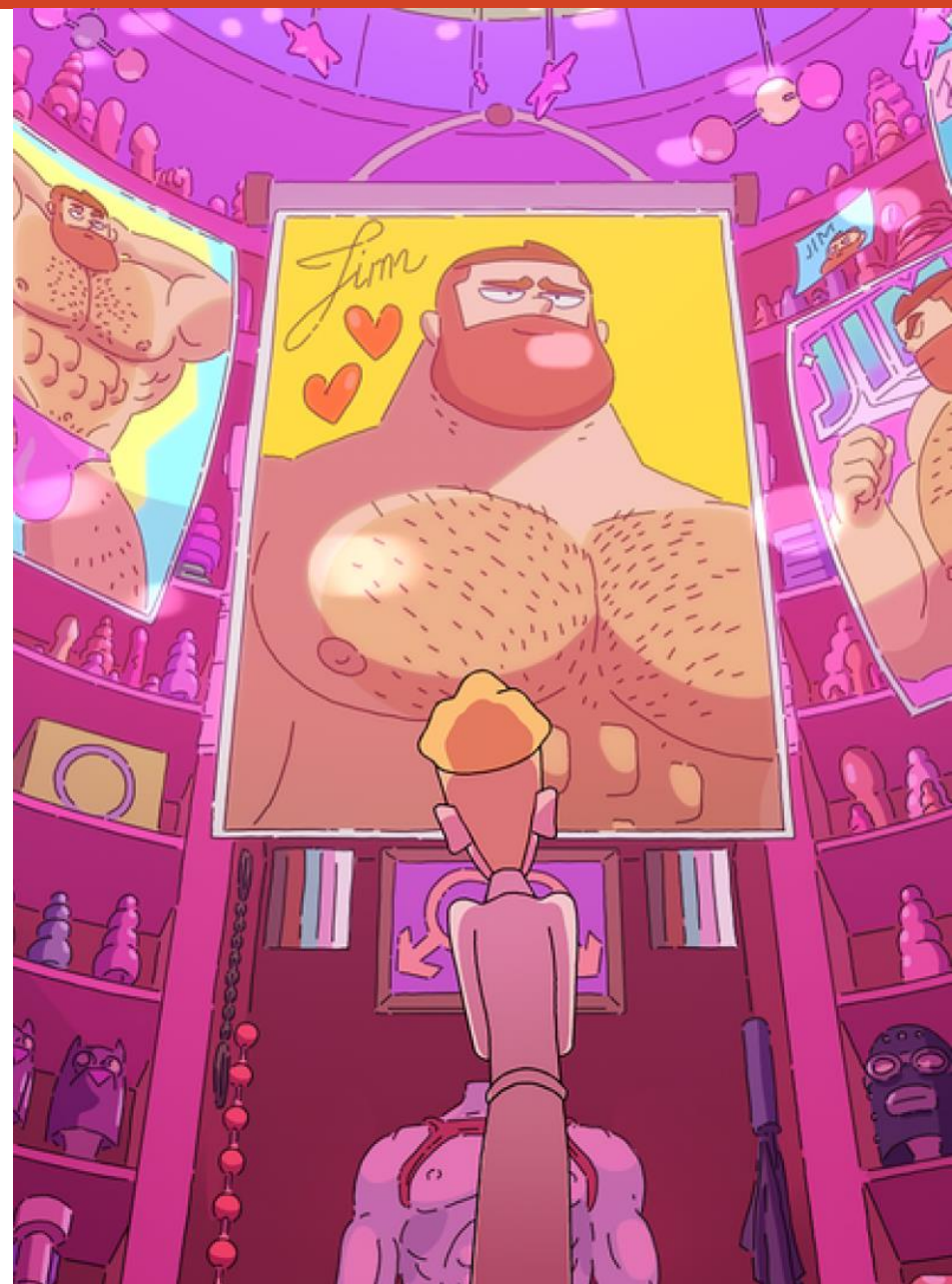
- [Fiche Développement Animation](#)
- [Fiches Production Animation](#)

Formulaires de dépôt :

- [Développement Animation](#)
- [Production Animation](#)

En langue française

Tous élément complémentaire permettant d'éclairer le comité d'expert est le bienvenu





BLOC ARTISTIQUE

regroupe les éléments permettant d'apprécier la qualité et la pertinence du projet : scénario ou traitement, note d'intention, présentation du projet, biographies et filmographies des auteurs ou des autrices et des principaux collaborateurices artistiques...



BLOC ÉCONOMIQUE

rassemble les documents relatifs à la faisabilité et au financement du projet : budget prévisionnel, plan de financement, devis, calendrier de production, prévisions de dépenses en Nouvelle-Aquitaine, contrats et éléments relatifs à la production...



BLOC ADMINISTRATIF

comprend les pièces nécessaires à l'instruction et à la conformité du dossier : formulaires de demande, documents juridiques de la structure, attestations, RIB, justificatifs administratifs et fiscaux..

Dépenses régionales éligibles

Poste 1, 2, 3, 4 :
Droits artistiques
et rémunération +
charges sociales
des **personnes**
dont l'adresse
fiscale est en
Nouvelle-
Aquitaine

Poste 2, 7, 8, 9 :
Adresse fiscale du
studio/prestataires
/fournisseurs en
région avec au
rendu de compte :
liste des noms,
adresses, postes,
montant des
salaires des
effectifs recrutés
et présents
physiquement
dans les locaux

Poste 6 :
Si personnel en
Nouvelle-
Aquitaine, **tous les**
frais de
déplacement.
Si hors Nouvelle-
Aquitaine, **seuls**
les déplacements
en Nouvelle-
Aquitaine.

Frais généraux :
Entreprises de
production avec
siège social,
bureau d'activité
en région

Modalités de sélection : présélections

Critères d'appréciation

ARTISTIQUE

- Qualité artistique, l'originalité et l'ambition du sujet
- Cohérence entre les intentions artistiques et les choix de production proposés
- Pertinence du projet au regard de la diversité culturelle, linguistique et artistique

FAISABILITÉ/VIABILITÉ

- Expérience et les compétences des auteurices, réalisateurices, producteurices, et équipes artistiques et techniques impliquées
- Professionnalisme du projet, notamment au regard du respect des bonnes pratiques (contrats conformes au Code de la propriété intellectuelle, rémunération équitable, respect des conventions collectives)
- Besoin avéré d'un soutien public pour assurer la faisabilité et l'ambition du projet

RETOMBÉES RÉGIONALES

- Intégration des ressources, patrimoines, paysages, langues et initiatives régionales dans une démarche artistique cohérente
- Participation effective à l'économie néo-aquitaine et contribution à la structuration de la filière régionale
- Aménagement du territoire et décentralisation de l'activité
- Attention particulière accordée aux projets d'initiative régionale

Modalités de sélection : auditions

Critères d'appréciation

Clarté et force de la vision artistique portée par les auteurices
capacité à en exprimer la promesse de réalisation

Cohérence entre le projet artistique, les choix de production et les moyens mobilisés

Solidité du plan de financement et le réalisme des prévisions budgétaires

Capacité de l'entreprise de production à mener à bien le projet, à inspirer confiance et à garantir le bon déroulement des différentes étapes de fabrication

Expérience, parcours et les compétences des auteurices, réalisatrices et productrices au regard des enjeux spécifiques du projet

Déroulé du processus de sélection

Comité d'expertise
3 à 5 lecteurs ou
lectrices

Entre les présélections et les auditions,
après auditions :
Rendez-vous téléphoniques possibles
pour les retours artistiques

Auditions

Échange entre les
porteurs/porteuses
de projet (auteurice,
producteurice) et les
membres du comité

Apports de
nouveaux éléments
sur le projet depuis
le dépôt

Questions réponses
(vision auteurice,
évolution du
projet...)

Établissement
d'un
classement lors
des
délibérations

Durée des auditions : 20-30 min pour l'animation

Lieux des auditions : Angoulême (Maison Alsacienne)

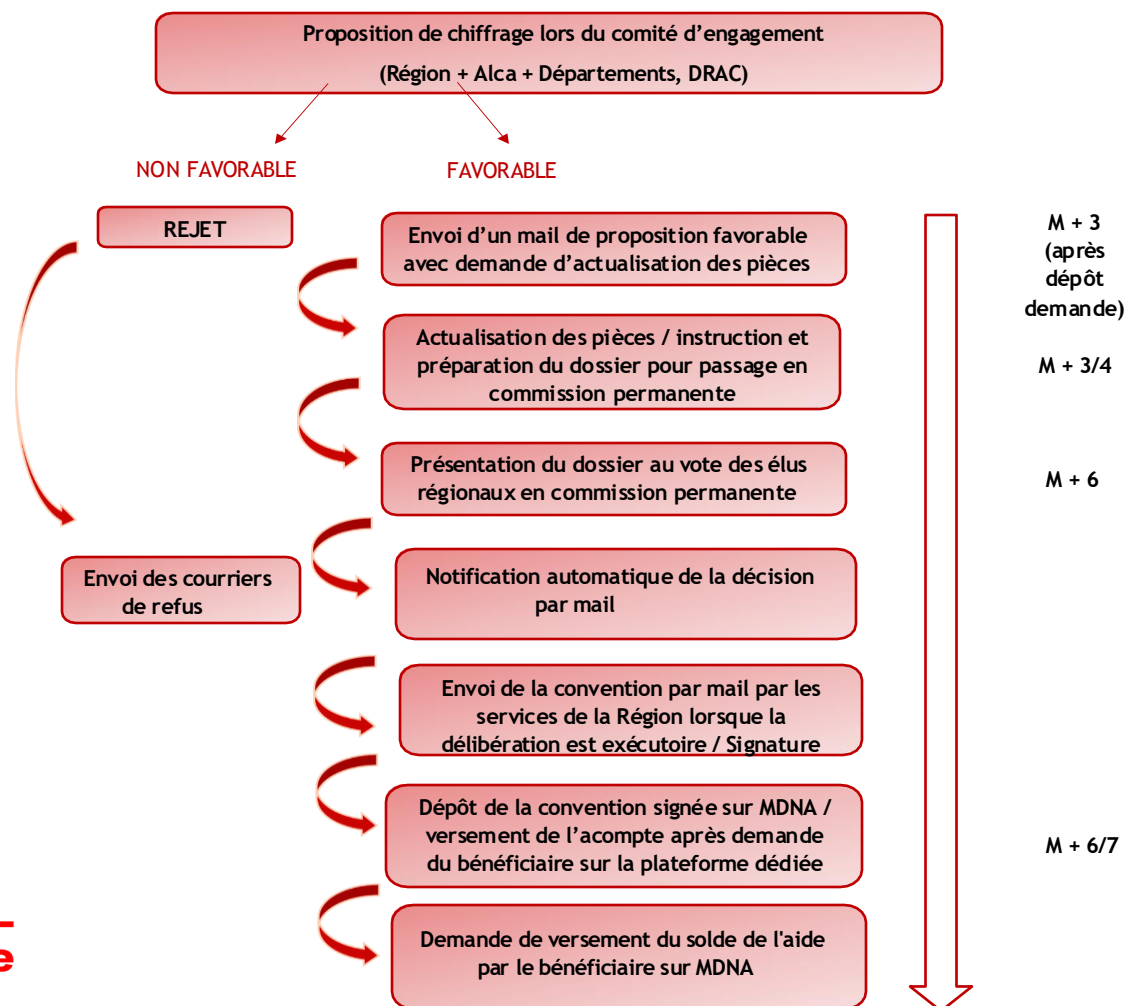
Pas de présélection en production audiovisuelle ni en production de long-métrage d'animation

Plafond des aides

	DÉVELOPPEMENT	PRODUCTION
ANIMATION		
Courts métrages	10 000 €	40 000 €
Longs métrages	20 000 €	250 000 €
Séries	30 000 €	200 000 €
Unitaires	15 000 €	40 000 €

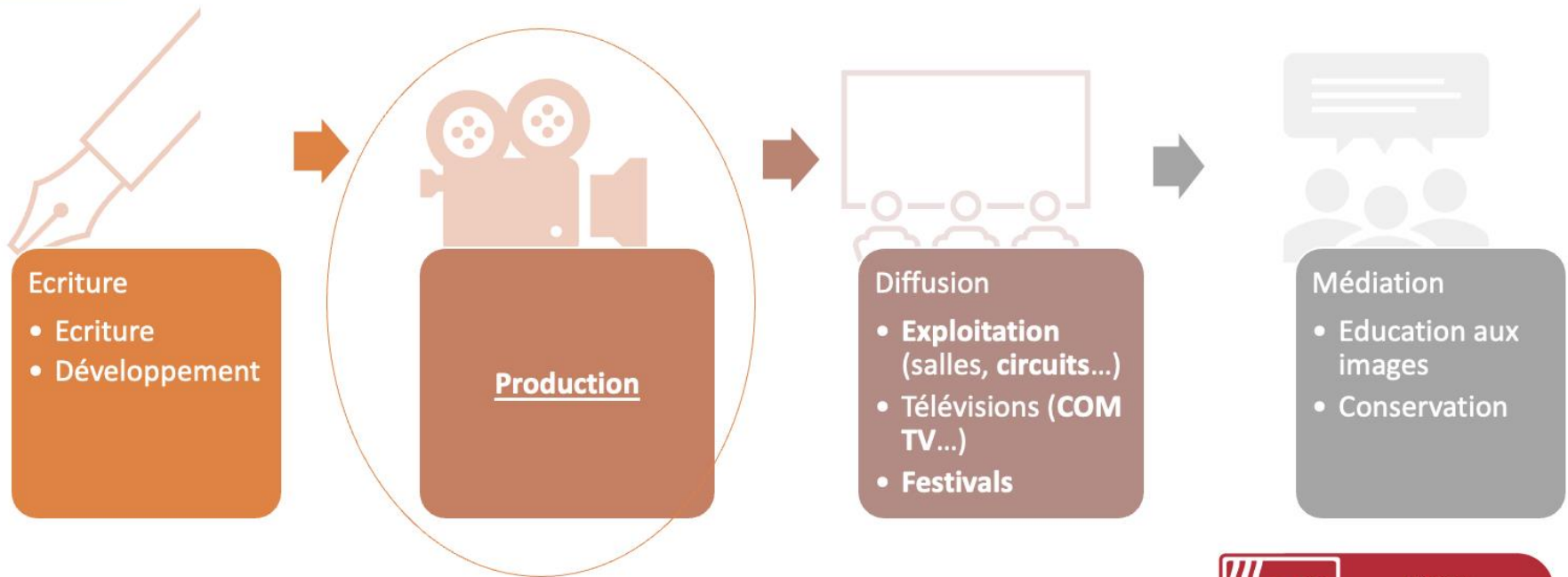


PROCESSUS DES DEMANDES D'AIDES A PARTIR DU COMITE D'ENGAGEMENT ET DE CHIFFRAGE





La production, champ prioritaire des ESC



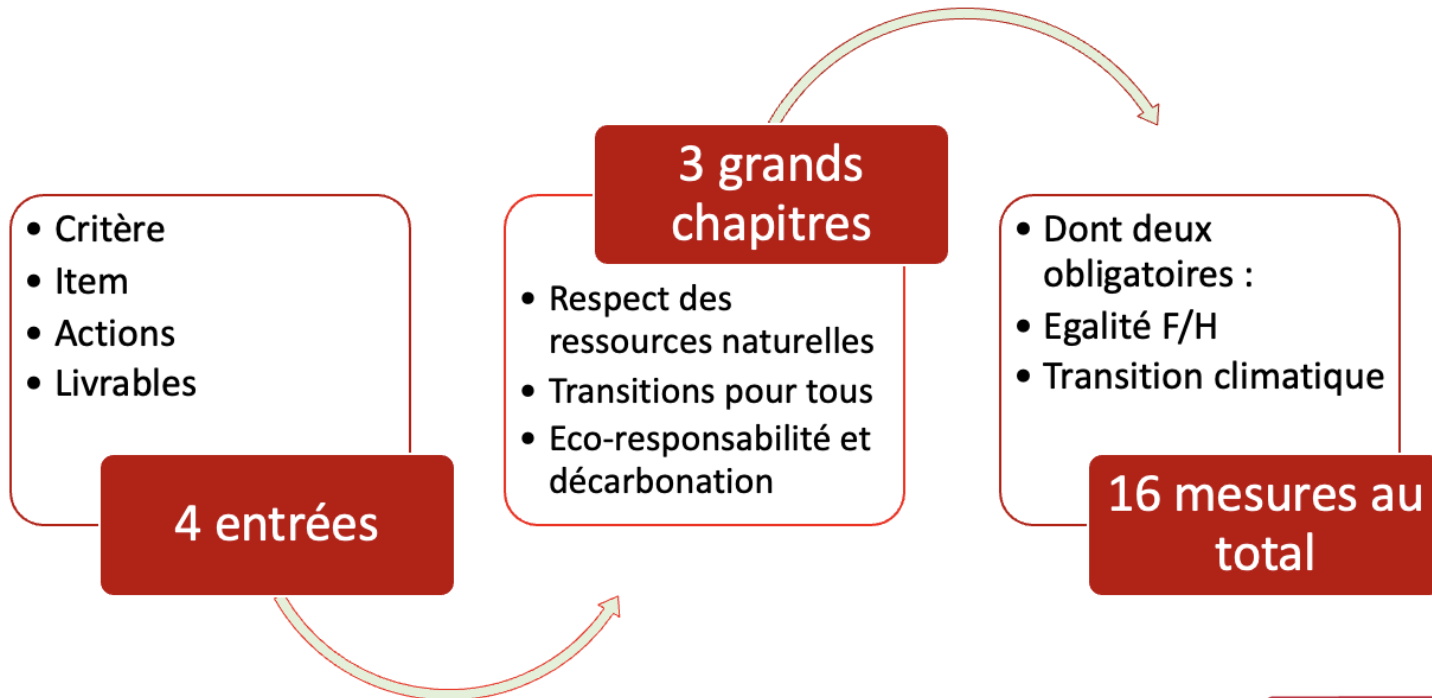


Des éco-socio-conditionnalités inscrites au sein du RI Fonds de soutien renouvelé (art. 9)

- Signature et engagement à respecter les principes de la « **Charte d'engagements** » pour chaque bénéficiaire d'une aide régionale dès le premier euro subventionné
- Des aides conditionnées selon leur montant et adossées à une **grille référentielle** :
 - > 2 mesures obligatoires pour les aides supérieures ou égales à 30 000 € et inférieures à 150 000 €
 - > 2 mesures supplémentaires obligatoires à choisir par le bénéficiaire pour les aides supérieures ou égales à 150 000 €



L'architecture générale de la grille





Focus mesure 1 : Egalité F/H – sensibilisation formation

Actions / modalités

Livrables

Niveau 1 - Mise en place de temps de formation sur les enjeux de VHSS à l'attention de l'ensemble des équipes projets

Rapport d'Index / communication des actions correctives / communication des quotas / communication des résultats atteints...

Niveau 2 - Calcul de l'index / mise en place des recommandations suite au calcul / élaboration d'une trajectoire de progrès sur un ou plusieurs items. Etablissement d'un document relatif à la politique sociale de l'entreprise. Désignation d'un référent harcèlement obligatoire pour les structures de plus de 250 salariés

Attestation de formation

Niveau 3 - Constituer une équipe technique paritaire et/ou une équipe encadrante paritaire (atteindre un minimum de 40 % de femmes)

La part de femmes et la part d'hommes au sein de l'équipe technique et/ou de l'équipe encadrante - Liste technique



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Focus mesure 2 : Transition climatique – bilan carbone et formation

Actions / modalités

Livrables

Niveau 1 - Réalisation du bilan empreinte carbone prévisionnel et définitif du projet soutenu	Bilan empreinte carbone prévisionnel et réalisé du projet soutenu, avec l'appui d'un outil d'autodiagnostic agréé.
Niveau 2 -Mise en place de temps de formation sur les enjeux de transition écologique à l'attention de l'ensemble des équipes projets	Attestation de formation (valable 3 ans)
Niveau 3 -Établir la stratégie bas carbone de la société de production en intégrant les empreintes carbone de l'ensemble des projets de nature comparable	Empreinte carbone de la société de production intégrant tous les projets engagés dans la démarche du présent référentiel (cf. liste des projets précisés au critère précédent). Stratégie bas carbone de la société de production



Des outils

- [Page dédiée fonds de soutien \(règlement, fiches, calendrier, liste experts, formulaires de dépôt...\)](#)
- [Scénariothèque](#)
- [Annuaire professionnels](#)
- Réseau des résidences de Nouvelle-Aquitaine
- [Agenda des manifestations régionales](#)
- [Catalogue de films soutenus](#)
- Formations
- Lettre d'information
- [Interview et articles sur des œuvres soutenues...](#)

Pour aller plus loin:

<https://alca-nouvelle-aquitaine.fr/fr>



**TEMPS D'ÉCHANGE
QUESTIONS/
RÉPONSES**

Contacts



AGENCE LIVRE
CINÉMA & AUDIOVISUEL
EN NOUVELLE-AQUITAINE

Ingrid FLORIN MULLER

Chargée de mission Fonds de soutien Animation

07 50 54 56 39

Ingrid.florin-muller@alca-nouvelle-aquitaine.fr

Eve-Anne BARRÉ

Assistante coordination - Fonds de soutien

05 47 50 10 23

eve-anne.barre@alca-nouvelle-aquitaine.fr



Agnès PARATTE

Instructrice Gestionnaire

Fonds de Soutien Cinéma et Audiovisuel

05 45 94 37 87

agnes.paratte@nouvelle-aquitaine.fr

Camille JAULT

Gestionnaire administrative et financière

Fonds de Soutien Cinéma et Audiovisuel

05 45 94 37 88

camille.jault@nouvelle-aquitaine.fr

Pour les questions liées aux éco-socio-conditionnalités

transitions-eco-culture@nouvelle-aquitaine.fr